LA CROISSANCE URBAINE ET SES CONSEQUENCES SUR LES ESPACES AGRICOLES PERI-URBAINS A MADINGOU (REPUBLIQUE DU CONGO)

MIYALOU DUCK DUVAIS, Doctorant

BERTON-OFOUEME YOLANDE, Pr. *yolandeofouemeberton@gmail.com*

MOUTHOU JEAN-LUC, Maître-assistant. *jeanlucmouthou@hotmail.fr*

Université Marien NGOUABI, Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines. Email :

Résumé

La communauté urbaine de Madingou est devenue un des grands centres de concentration humaine dans le département de la Bouenza. Sa population a rapidement augmenté, passant de 3946 âmes, en 36 453 habitants, en 2015. Cette situation qui tient plus des courants migratoires et de l'exode rural a engendré une concurrence accrue sur l'utilisation des espaces péri-urbains au travers des interdépendances entre les dynamiques naturelles et sociétales et les processus sociopolitiques et économiques. Le présent travail porte sur la croissance urbaine et ses conséquences sur les espaces agricoles péri-urbains de Madingou. Les résultats de l'étude menée, en 2017, et obtenus à partir des données d'enquête auprès de 106 ménages des quartiers Moukokotadi et Mboukoudou, révèlent que la croissance démographique a favorisé l'étalement urbain de Madingou. Elle a eu également un impact important sur les espaces agricoles péri-urbains. De ce fait, les espaces bâtis ont grignoté progressivement les espaces destinés à l'agriculture ; ce qui entraine le transfert des villages agricoles, situés autrefois à la périphérie de la ville, au-delà de l'entité urbaine, obligeant ainsi de nombreux agriculteurs à parcourir de longues distances, pour rejoindre leurs exploitations. Ces résultats montrent aussi une forte évolution de la superficie bâtie qui passe de 121 hectares en 1946 à 929 hectares, en 2016. Les terrains soustraits à l'agriculture changent de vocation économique, ce qui entraîne une spéculation foncière et une hausse des prix des terres convoitées. Plusieurs conflits recensés in situ touchent particulièrement les agriculteurs à cause des différents modes de faire valoir ainsi que des modalités d'accès à la terre.

Mots clés : *Croissance urbaine, conséquences, l'agriculture péri-urbaine, communauté urbaine, Madingou*

Abstract :

The urban community of Madingou is one of the major centers of human concentration in the department of Bouenza. Its population rapidly increased from 3,946 souls in 1960 to reach 36,453 inhabitants in 2015. This situation, which is more due to migratory currents and the rural exodus, generated competition increasing on the use of peri-urban spaces through interdependencies. between natural and societal dynamics and socio-political and economic processes. This work focuses on urban growth and its consequences on the peri-urban agricultural areas of Madingou. The results of this study conducted in 2017 and obtained from survey data from 106 households in the Moukokotadi and Mboukoudou districts, reveal that population growth has favored urban sprawl in Madingou. It also has a significant impact on peri-urban agricultural areas. As a result, built-up areas have gradually nibbled away areas intended for agriculture, leading to the relocation of villages formerly

located on the outskirts of the city. They are now found far beyond the urban entity, forcing many farmers to travel long distances to reach their farms. These results also show a strong change in the built area, which rose from 121 hectares in 1946 to reach 929 hectares in 2016. Here, the land withdrawn from agriculture changes its economic vocation, which requires land speculation and an increase. of coveted land prices. Several conflicts identified in situ particularly affect farmers because of the different modes of arguing as well as the modalities of access to land.

Keywords : *Urban growth, consequences, peri-urban agriculture, urban community, Madingou*

Introduction

La croissance urbaine est un phénomène remarquable et soutenu qui se caractérise par un développement spatial de la ville induisant systématiquement un étalement péri-urbain. Celui-ci peut être maîtrisé ou incontrôlé. Cette croissance de la ville se fait d'abord in situ, puis se réalise hors périmètre urbain dans la plupart des pays africains subsahariens. Elle est liée à l'augmentation de la population basée sur le croît naturel et les migrations liées, notamment à l'exode rural, car la ville reste un pôle économique majeur. La croissance urbaine se manifeste de façon palpable par l'intégration des zones périphériques. Dans son ouvrage, "Géographie humaine" (1961), Max Derruau écrit : "*... la croissance des villes présente un triple aspect (...). Le premier aspect est spatial, et pour adopter un terme de P. Georges, il est formel (...). Le second aspect est fonctionnel (...). L'aspect fonctionnel et l'aspect formel de la croissance sont liés par le troisième aspect, l'aspect démographique : la fonction fixe en effet une population pour laquelle la ville doit multiplier ses constructions…*". L'agriculture péri-urbaine est à proprement parler celle qui se trouve en périphérie de la ville, quelle que soit la nature de ses systèmes de production (Abdelmalek Boudjenouia, 2007).

En République du Congo, l'extension spatiale des villes s'est globalement faite au détriment des villages environnants qui ont vu leurs espaces être progressivement phagocytés. Cette croissance spatiale a été favorisée par les propriétaires fonciers qui morcellent et vendent leurs terres sans l'implication des services compétents. Elle n'est pas donc contrôlée par la puissance publique et se fait de manière anarchique. Ainsi, la ville s'étend et atteint des limites impressionnantes au détriment des règles d'urbanisme et sans équipements collectifs conséquents.

Analysant l'importance des relations multiformes entretenues entre la ville et son environnement rural immédiat, A. W. Landa, (2014) précise que l'étalement urbain, lié à la croissance démographique, fait avec une densité du bâti d'autant plus faible que l'on s'éloigne du centre-ville. P. Moustier et Y. Berton-Ofouémé (cités par Luc Fernant, 2011) indiquent que la zone agricole de Brazzaville présente une grande diversité agro-écologique et

démographique, mais les espaces à vocation agricole se rétrécissent et disparaissent au profit des habitations. Par la même occasion, la transformation de la périphérie urbaine occasionne une perte de terres agricoles. Les réserves foncières du terroir, constituées d'aires de pâturages, de jachères et de parcelles vivrières, sont désormais occupées par les infrastructures urbaines. L'extension anarchique des villes est le résultat de l'absence d'une bonne politique d'urbanisation comme le révèle A. W. Landa (2014). Ce fait, poursuit l'auteur, entraîne un déphasage entre l'extension spatiale et l'implantation d'équipements adéquats et d'infrastructures routières conséquentes. Il est cependant admis qu'il existe des dispositions qui régissent l'accès à la terre, mais la question de leur stricte application se pose toujours. Ces dispositions sont foulées aux pieds et contournées par les propriétaires fonciers coutumiers et leurs clients qui agissent pour leurs intérêts, sans tenir compte d'un développement durable et harmonieux de la ville. Cette observation est faite par C. Ditengo (2012) qui révèle que de nombreux textes juridiques ont été adoptés à l'époque coloniale et postcoloniale pour organiser la gestion foncière et urbaine. Ces textes ne posaient pas de problèmes avant l'indépendance du Congo car l'administration coloniale avait su canaliser et maîtriser le développement urbain. Elle bannissait toute implication des propriétaires terriens dans la gestion foncière, parce qu'elle considérait la terre comme la propriété exclusive de l'Etat. Mais après 1960, les pouvoirs publics (urbanisme et cadastre) et municipaux éprouvent beaucoup de difficultés à gérer le foncier depuis l'implication des propriétaires terriens dans ce domaine, malgré l'étatisation des terres congolaises et l'existence des textes juridiques y afférents. Ces propriétaires fonciers lotissent des terres sans la participation des services étatiques compétents. Généralement, ils ont recours aux agents du cadastre rétribué à la tâche, alors qu'ils devraient réprimer les lotissements illégaux. Madingou, petite ville du Congo méridional, n'est pas en marge de cette réalité. Les mutations du monde actuel, l'implantation et la concentration des infrastructures sociales, économiques, administratives et culturelles qui ont marqué cette ville et se sont accompagnées d'une croissance remarquable de la population. Cette évolution se traduit par le fait que la population augmente considérablement. Les taux annuels de la population totale sont passés de 1,92 % en 1974 à 1984, et de 3,95 %, de 1984 à 2007 (RGPH, 1974,1984 et 2007). Quelles sont les conséquences de forte croissance urbaine sur les espaces agricoles péri-urbains de Madingou ?

1- Localisation de la zone d'étude

La Communauté Urbaine de Madingou est le chef-lieu du département de la Bouenza. Elle est située au centre du département de la Bouenza, entre 13°31' et 13°34' de longitude Est et entre 4°10' et 4°37' de latitude Sud. Elle est limitée (Mairie de Madingou, 2014), au nord par la nouvelle Route Nationale n°1, au sud par les villages Kinsimba, Nkiéni, Ngandou et Kinguembo, à l'est par le village Biyoki et à l'ouest par le village Kiniadi. Par sa position géographique, la localité de Madingou est reliée aux villages environnants et à d'autres districts du département de la Bouenza par la voie ferrée, la Route Nationale n°1 et les pistes agricoles. La ville est composée de 11 quartiers (Capable, Dakar, Bacongo, Moukokotadi, Kintamba, Nsatouméya, Mboukoudou, Mandzaou, Loubota, Mpouma et Kimpambou) du nord au sud et de l'est à l'ouest selon les principaux axes routiers qui traversent la ville (figure 1).

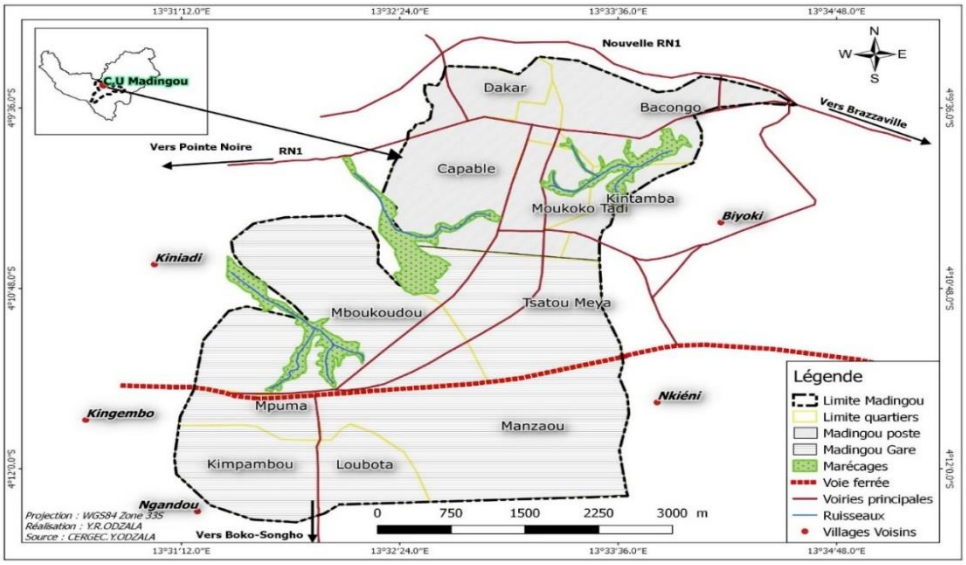


Figure 1 : Localisation et découpage administratif de la communauté urbaine de Madingou

2- Méthodologie

La démarche adoptée pour la conduite de l'étude a consisté d'abord à définir une hypothèse d'étude. Elle stipule que la croissance urbaine, marquée par l'évolution de la population et l'étalement urbain, contrarie le développement de l'agriculture péri-urbaine, en ce sens qu'il est un important consommateur de terres cultivables.

Pour vérifier cette hypothèse de recherche, nous avons collecté des données primaires et secondaires. Les données primaires concernent, au-delà des observations directes, des entretiens directifs et semi directifs avec les acteurs, les autorités administratives,

traditionnelles et techniques. Pour cela, un questionnaire a été administré à un échantillon de 106 ménages. L'enquête a été réalisée dans deux quartiers : Moukokotadi, un quartier à Madingou Poste et celui de Mboukoudou à Madingou Gare. Les deux quartiers choisis ont respectivement 345 et 707 ménages. Un tirage au 1/10^{e} pour chaque quartier donne un chiffre d'environ 35, pour le premier quartier et 71, pour le second, soit un échantillon total de 106 ménages. Le choix des quartiers a tenu compte de deux critères : la position géographique des quartiers (centrale et périphérique) et la possibilité d'y trouver, outre les agriculteurs, des fonctionnaires et autres catégories socio-professionnelles pratiquant l'agriculture (figure 2). Les données ont été traitées sur SPSS version 17.0 ; ce qui nous a permis de réaliser les tableaux et les graphiques. En ce qui concerne les données secondaires, il s'est agi de l'exploitation des cartes, des statistiques et de divers documents relatifs au sujet aussi bien à Brazzaville qu'à Madingou. Des sites internet ont également été utiles dans la recherche documentaire.

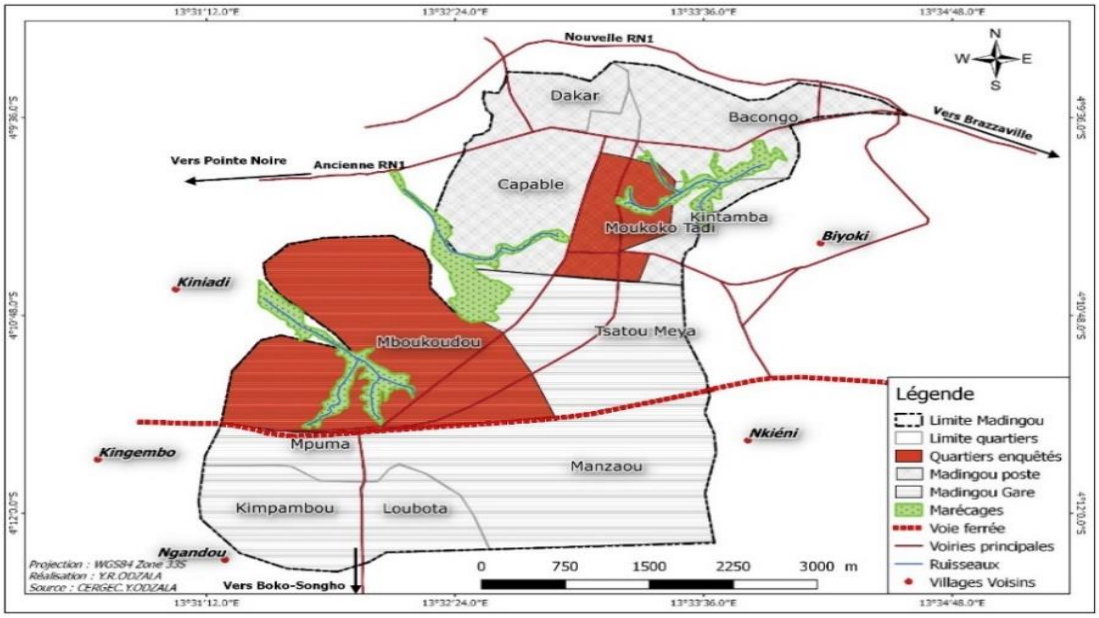


Figure 2 : Les quartiers enquêtés de Madingou

Source : Données des enquêtes, 2017.

3- Résultats

3-1- Madingou : naissance et mutations administratives

L'implantation des agglomérations urbaines du Congo ne s'est pas faite au hasard. Vennetier P. **(**1966**)** note que *« dans le Nord du Congo, les centres secondaires sont très souvent placés le long des cours d'eau qui ont constitué longtemps le seul moyen pratique de transport et*

dans le Sud du pays. Par contre, c'est la voie ferrée qui a provoqué le développement d'agglomérations autour des gares ». C'est le cas de la communauté urbaine de Madingou qui s'est développée sur un site de plaine et de plateau. Madingou Poste, à vocation administrative, est bâtie sur la colline et autour de l'ancienne route nationale n°1 et Madingou Gare, à vocation commerciale, sur la plaine et le long de la voie ferrée.

L'occupation du territoire de Madingou s'est faite sur une longue période et de manière continue, à la suite des migrations kongo. Les *Kaamba* et les *Doondo* ont occupé respectivement Madingou et le plateau de Boko-Songho. Le brassage entre les peuples de différents clans a permis la naissance de plusieurs villages.

Depuis le XVIII[e] siècle, Madingou était constitué d'un ensemble de hameaux disséminés sur les collines, les plateaux et dans les vallées dont les noms reflètent en majorité les clans[9] fondateurs. C'est ainsi qu'on a autour de Madingou les villages Kibounda, Kiniadi, Nganda, Mandou et Kinsendé. La création de ces villages est le fondement même de l'occupation et de la structuration de l'espace. Elle s'est faite par les différents clans sous la houlette de leurs chefs. C'est le cas de Nsimba Mampidi qui fut un grand sage du clan Kimbonga, fondateur et premier chef du village. Madingou doit son nom au chef traditionnel « Madingou Mâ Mingui[10]». Animé d'un esprit d'indépendance et de liberté, ce dernier qui serait venu du Congo belge, arriva à franchir les limites du Congo français et s'installa sur le territoire de l'actuelle localité de Madingou. Madingou Mâ Mingui créa sur l'esplanade du marché public actuel de Madingou Poste, la résidence de son clan.

L'histoire du Congo est largement influencée par l'œuvre coloniale. La pénétration française au Congo peut être considérée comme le point de départ à la mise en place de l'organisation administrative. Le 29 juin 1886, l'Etat français publie au Journal officiel un acte présentant l'organisation administrative de ses colonies d'Afrique centrale. La métropole érige une organisation territoriale reposant sur un contrôle particulier du milieu et de la population. Les politiques de regroupement administratif sont appliquées en Afrique centrale et dans les régions à faible densité humaine. Créé en 1902 et faisant partie de la circonscription du Bas-Congo avec pour chef-lieu Brazzaville, Madingou a connu plusieurs mutations sur le plan administratif. En effet, en 1913, la localité est rattachée à la circonscription de Bacougni dont le chef-lieu est Loudima. L'arrivée des colons français dans le département de la Bouenza en 1919 est marquée par la création du poste administratif de Madingou. Ciao, un des

[9] Groupe de personnes ayant des intérêts ou des idées quasi identiques et conformes à leurs aspirations intrinsèques.

[10] C'est le nom du fondateur de Madingou.

explorateurs, qui longeait la piste des caravanes le long du Niari, serait le premier homme blanc à fouler le sol de Madingou. En 1920, Madingou faisait partie de la circonscription de Bakongo dont le chef-lieu est Mindouli ; peu après, il était de nouveau rattaché à Loudima, circonscription du chemin de fer. En 1948, la dénomination de département est remplacée par celle de région ; celle-ci est subdivisée en districts. Le district de Madingou appartenait à la région du Pool dont le chef-lieu était Kinkala. En 1953, lors du regroupement des unités administratives de l'Afrique Equatoriale Française, Madingou faisait désormais partie intégrante du département du Pool dont le chef-lieu était Brazzaville. En 1957, Madingou devenait le chef-lieu de la région du Niari-Bouenza, puis chef-lieu de la région de la Bouenza. Suite aux conclusions d'un Conseil des ministres et à l'adoption de la loi n°8-2005 du 23 mai 2005 portant élection de certains chefs-lieux de départements, de district et certaines localités en communautés urbaines, les communes de moyen exercice seront transformées en communautés urbaines. Il était retenu 47 localités qui furent érigées en communautés urbaines dont Madingou qui est alors proclamé communauté urbaine en 2011.

3.2- Le développement de la Communauté Urbaine de Madingou (CUM)

De par sa position géographique, la localité de Madingou est reliée aux villages environnants et à divers districts du département de la Bouenza par la voie ferrée, la Route Nationale n°1 et les pistes agricoles. C'est une ville cosmopolite qui reçoit les populations venues des autres localités du pays et qui, toutes, ont contribué d'une manière ou d'une autre au développement démographique, économique et spatial de la CUM.

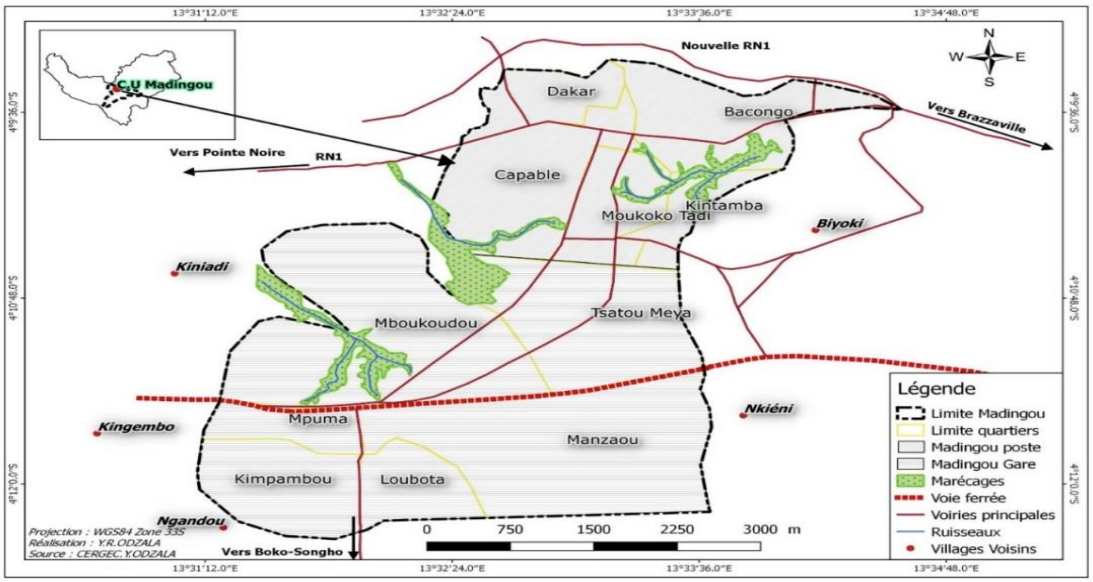


Figure 3 : Localisation et découpage administratif de la communauté urbaine de Madingou

Source : Données des enquêtes, 2017.

3.2.1- La croissance démographique de la Communauté Urbaine de Madingou

Les fonctions majeures de Madingou ont justifié sa forte attractivité et sa rapide croissance démographique. Sa population a évolué au fil du temps (figure 4). L'évolution démographique s'est faite en deux périodes : la période coloniale (avant 1960) et la période post-coloniale (1960-2015). Pendant la période coloniale, la population de Madingou évoluait au fur et à mesure que le chemin de fer était construit. En 1951, la ville comptait 938 habitants. Cette population est passée à 2442 habitants, en 1952 à 3321 habitants, en 1953 et à 3686 habitants, en 1954. Contrairement à la période coloniale, la période postcoloniale est caractérisée par l'implantation d'usines et de structures économiques importantes. Elles ont attiré des investisseurs, favorisant ainsi la concentration de la main-d'œuvre dans la communauté urbaine et, in fine, à l'augmentation de la population agglomérée. C'est le cas à la Socoton[11] et à l'UBC[12] qui avaient embauché respectivement plus de 1000 travailleurs dans les années 60[13] et 3382 travailleurs, en 2011 (896 permanents et 2486 temporaires). Par conséquent, la population de Madingou qui était de 3946 habitants, en 1960 (figure 4), s'était considérablement accrue passant de 4200 habitants en 1965, à 10505 habitants, en 1985 (R. Ziavoula, 1996), à 25713 personnes, en 2007 (RGPH 2007) et à 36453 habitants, en 2015 (RA.2015).

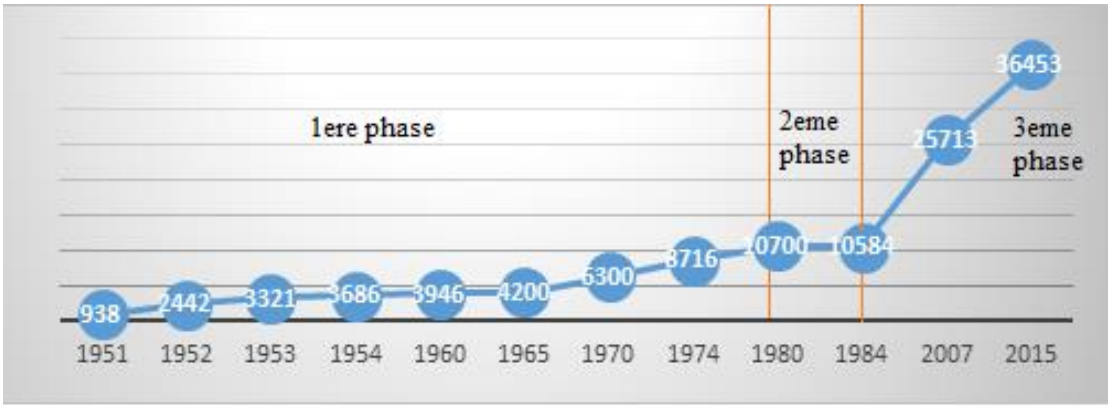


Figure 4 : Évolution de la population de Madingou entre 1951 et 2015

Source : CNSEE (1987), R. Ziavoula (1996), RGPH (2007), RA. (2015)

Il ressort de la figure 4 que l'évolution démographique de Madingou est marquée par trois phases : la première phase va de 1951 à 1980, la deuxième de 1980 à 1984 et la troisième de 1984 à 2015. La première phase est marquée par une croissance continue de la population : 938 habitants en 1951 contre 10700 habitants en 1980, soit une augmentation de la population

[11] Socoton : société congolaise de coton.

[12] UBC : usine de broyage du calcaire

[13] Direction départementale de l'emploi de la Bouenza.

de 9762 habitants en 29 ans. Cette augmentation de la population est due certainement aux migrants venus travailler à la Socoton, à l'UBC et aux taux de natalité élevés. La deuxième phase est marquée par une diminution de la population : 10700 habitants en 1980 à 10539 habitants en 1984, soit une baisse de 161 habitants en 4 ans. Cette diminution de la population est causée en partie par la fermeture de la Socoton. Celle-ci employait beaucoup de personnes dont certaines étaient venues à Madingou pour uniquement travailler à l'usine. La troisième phase enfin montre que la population de Madingou a repris sa croissance et cette fois-ci de plus en plus rapidement, de 10539 habitants en 1984 à 36453 habitants en 2015, soit 25914 habitants qui s'étaient ajoutés en 31 ans. Cette évolution est tributaire de l'accroissement naturel de la population et des migrations.

3.2.2. La croissance spatiale de Madingou

Pendant la période coloniale (1946 à 1959), la croissance urbaine de Madingou était lente et maîtrisée. Les autorités donnaient la priorité au développement des campagnes. Les commerçants et les fonctionnaires d'État constituaient la majorité des citadins. Au cours de cette période, Madingou s'est développé lentement, car sa superficie bâtie est passée de 121 hectares en 1946 à 148 hectares, en 1959. Cette extension de l'espace est relativement faible, parce qu'en 13 ans il y a eu un accroissement réduit à peine à 63 hectares de la superficie bâtie, soit un gain d'environ 5 hectares par an. Entre 1959 et 1983, cette superficie croit progressivement pour atteindre 329 hectares, soit 181 hectares en 24 ans ou environ 8 hectares par an ; 121 hectares sont actuellement en cours de lotissement.

Cependant, durant la période postcoloniale (1983 à 2016), la superficie bâtie a cru de manière très spectaculaire pour atteindre 929 hectares, soit 600 hectares en 33 ans ou environ 18 hectares par an. À cela s'ajoute une superficie de 178 hectares en cours de lotissement (figure 5).

La municipalisation accélérée qu'a connue la CUM, en 2016 a renforcé son attrait. Elle est devenue une agglomération davantage ou au développement et à la consommation spatiale ; attirant de plus en plus une population importante, surtout professionnelle (des fonctionnaires en particulier). La croissance urbaine de Madingou au cours de la période postcoloniale se manifeste par une extension spatiale incontrôlée. C'est pourquoi certains quartiers comme Dakar, Kintamba et Nsatouméya sont devenus aujourd'hui des quartiers intégrés dans la CU de Madingou. Cette extension est loin de s'arrêter car la ville ne cesse de se développer et ce, dans toutes les directions. Dans la partie nord de Madingou, les quartiers Dakar et Bacongo s'étendent vers la RN1 ; les quartiers Mandzaou, Loubota et Kimpambou se développent vers

la route de Boko-Songho et le long du chemin de fer, au sud ; les quartiers Kintamba et Nsatouméya croissent vers le village Biyoki, à l'est, Capable et Mboukoudou vers le village Kiniadi, à l'ouest (figure 5).

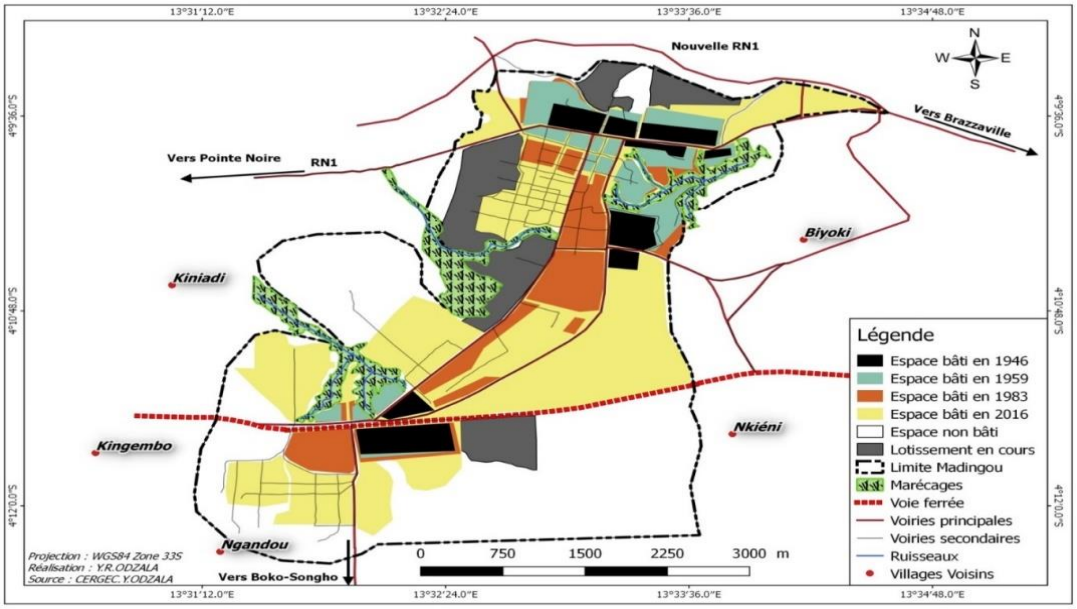


Figure 5 : Croissance spatiale de Madingou de 1946 à 2016

Source : Données de l'enquête, 2017.

3.3. La pratique et le développement de l'agriculture péri-urbaine

En République du Congo, le département de la Bouenza et la Communauté Urbaine de Madingou bénéficient d'une bonne situation géographique et des conditions physiques favorables à la pratique et au développement de l'agriculture. Généralement à Madingou, les activités agricoles se font sur des espaces non bâtis, principalement à la périphérie de la ville. Autrefois, ces activités agricoles prédominaient sur les activités urbaines, largement dépassées par les activités commerciales et industrielles. Elles connaissent aujourd'hui un regain d'intérêt en raison du manque d'emplois, de la pression démographique et des problèmes d'approvisionnement des villes surtout en produits vivriers (R. Aboudou, Joecker et N. Ursula, 2003).

Le présent travail s'intéresse à l'agriculture proprement dite, car le maraîchage se pratique dans les parcelles non construites et plus ou moins le long des cours d'eau, et l'élevage (aviculture, élevage porcin et caprin notamment) se fait généralement dans les parcelles d'habitation où une étable ou un poulailler y sont érigés ; celle des bovins nécessite des espaces appropriés, éloignés des habitations et plus vastes. Il ne se fait pas dans la CUM.

3.4. Les conséquences de la croissance urbaine sur les espaces agricoles

L'étalement urbain de Madingou, tributaire de la croissance démographique, a induit la réduction des espaces agricoles environnants et les problèmes d'accessibilité aux exploitations.

3.4.1- La réduction des espaces agricoles

La croissance urbaine de Madingou a enclenché des mutations spatiales profondes au sein et autour de la communauté urbaine. Elle a conduit à la réduction notable des espaces agricoles au profit de l'urbanisation. Ce phénomène a recomposé l'espace urbain de Madingou : des champs sont délocalisés, certains équipements collectifs ont été édifiés, des espaces bâtis se sont développés, d'autres espaces sont en cours de lotissements.

A Madingou, l'agriculture se fait sur des espaces non bâtis voués ou non à cette activité. Malheureusement, ceux-ci sont progressivement et anarchiquement lotis. En 1946, l'espace non bâti occupait plus de surface que l'espace bâti (figure 6). La figure illustre bien ce phénomène en montrant que les espaces dédiés aux cultures ou espaces non bâtis (1947 ha) représentaient une superficie très importante comparativement à l'espace bâti (93 ha). Ce qui fait qu'en 1946, l'espace non bâti était environ vingt et une fois supérieur à l'espace bâti.

De 1946 à 1959, la surface non bâtie est passée de 1947 ha à 1826 ha, soit 121 ha de surface non bâtie réduite en 13 ans ou environ 9 ha de superficie réduite par an (figure 5). Au cours de cette période, l'urbanisation était maîtrisée, la population moindre et n'excédait pas 3900 habitants. Aujourd'hui, cette surface diminue de baisser sous la pression des diverses sollicitations. C'est pourquoi en 24 ans, l'aire non bâtie de la CUM a régressé de 318 ha, soit environ 13 ha de réduction par an.

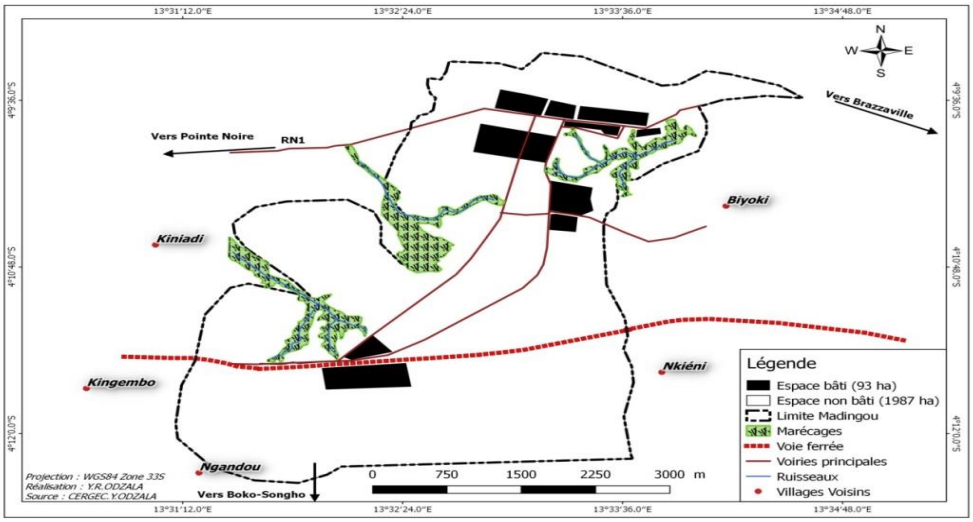


Figure 6 : Superficies des espaces bâtis et non bâtis en 1946

Source : Données de l'enquête, 2017.

Ce phénomène s'observe entre 1959 et 1983 (figure 7). En effet, pendant la période postcoloniale, l'anarchie en matière d'urbanisation commence et prend des proportions inquiétantes dans les grandes villes mais aussi dans les petites. Les normes de l'urbanisme ne sont plus respectées ; les villes s'étendent au détriment de l'implantation des équipements et des infrastructures socio-économiques et administratives ; les réserves foncières sont occupées anarchiquement.

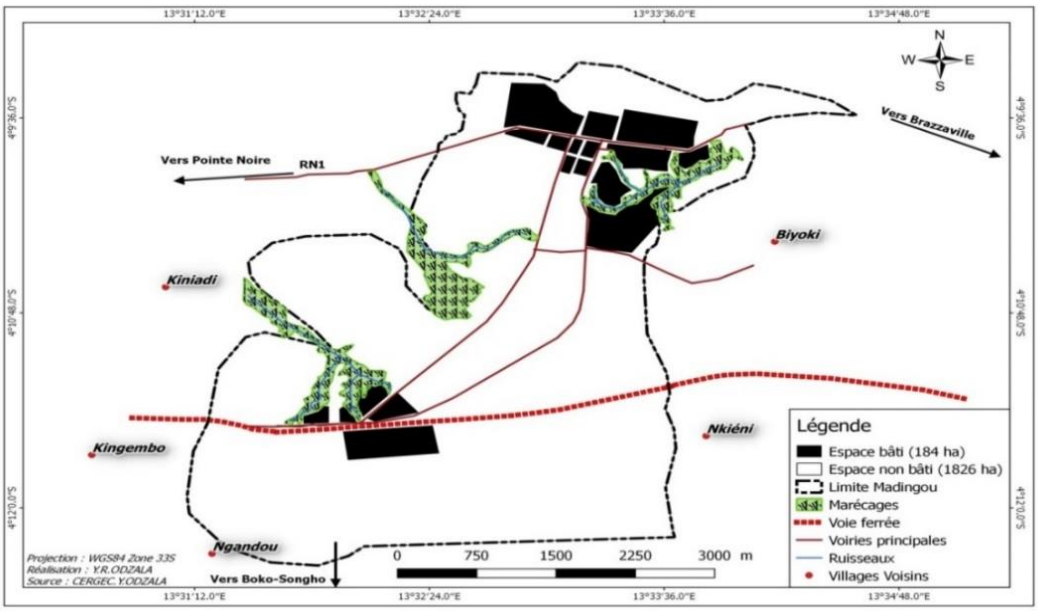


Figure 7 : Superficies des espaces bâtis et non bâtis en 1959

Source : Données de l'enquête, 2017.

A Madingou, c'est durant cette période que les espaces non bâtis sont phagocytés par les habitations de façon spectaculaire. Ce qui fait que la surface non bâtie régresse de 1065 ha en 33 ans, soit environ 32 ha sont réduits chaque année (figure 8). Cette tendance ne s'est pas amenuisée ; au contraire elle se pérennise jusqu'aujourd'hui encore.

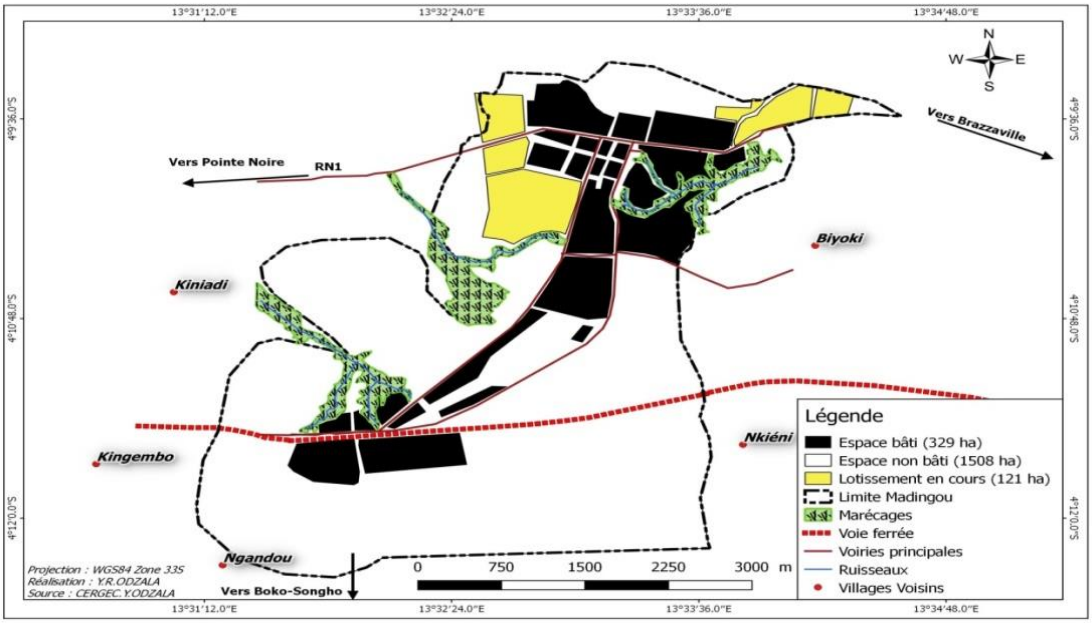


Figure 8 : Superficies des espaces bâtis et non bâtis en 1983

Source : Données de l'enquête, 2017.

L'apparition des propriétaires fonciers est l'un des facteurs majeurs de la croissance incontrôlée des villes aussi bien principales que secondaires. Si leurs actions sont davantage constatées dans les grandes villes du Congo (Brazzaville et Pointe-Noire notamment), il faut noter que celles-ci commencent à se manifester dans les petites villes, à Madingou en particulier (figure 9). Avides d'argent, les propriétaires fonciers lotissent des terres sans impliquer les services compétents, ce qui conduit à l'occupation anarchique de l'espace par les populations. Cette situation est aussi observable dans les zones *non aedificandi* ou des zones réservées, et au développement urbain démesuré. Les activités agricoles sont ainsi menacées, surtout celles de proximité. L'habitat envahit les réserves agricoles et même celles déjà viabilisées. Certains agriculteurs sont obligés d'aller loin de la ville pour entreprendre leurs activités ; ce qui rallonge les distances à parcourir entre les exploitations et leurs habitations.

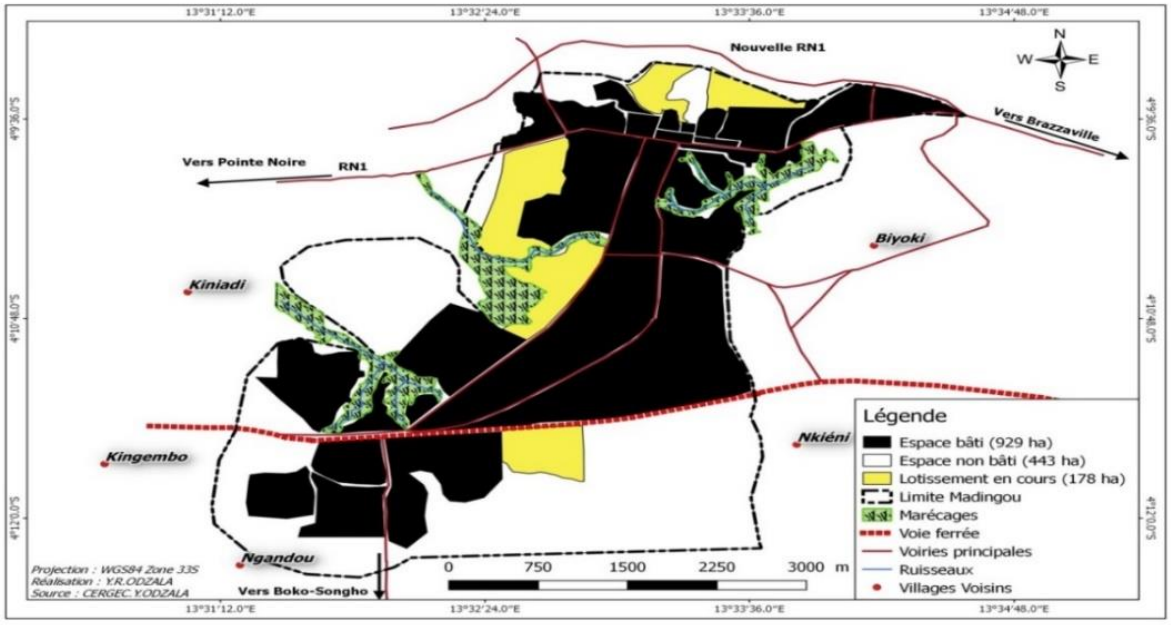


Figure 9 : Superficies des espaces bâtis et non bâtis en 2016

Source : Données de l'enquête, 2017.

3.4.2- Les difficultés d'accès aux espaces agricoles

Elles sont notamment liées aux longues distances parcourues par les agriculteurs. La croissance urbaine de la Communauté urbaine de Madingou, consommatrice d'espace, privilégie l'urbanisation des espaces qui se fait malheureusement au détriment de la protection des espaces agricoles. En se délocalisant, ces espaces s'éloignent davantage de la ville, ce qui devient alors une contrainte supplémentaire pour les agriculteurs. Le tableau 1 indique que la plupart des habitants de Madingou qui pratiquent l'agriculture parcourent de longues distances entre leur domicile et leurs exploitations agricoles. Ainsi, 49% d'entre eux parcourent une distance de 1 à 2 km entre le domicile et le champ contre 30% de ceux qui parcourent un trajet compris entre 5 et 10 km, 13% font de courtes distances (inférieures à 1 km) et 4% font une distance supérieure à 10 km. De manière générale, plus de la moitié des agriculteurs parcourent de longues distances (83%), car leurs champs sont souvent localisés au-delà du périmètre urbain de Madingou. Ce phénomène est dû à la pression foncière qui s'exerce sur la terre et qui implique de nombreuses contradictions entre différents acteurs aux intérêts souvent divergents.

Tableau 1 : Répartition des enquêtés selon la distance parcourue entre le domicile et l'exploitation agricole

Distance	Effectif	Pourcentage
< 1 km	14	13
1-5 km	52	49
5-10 km	32	30
> 10 km	4	4
Aucune réponse	4	4
Total	**106**	**100**

Source : Enquête de terrain, 2017.

La figure 10 montre que la plupart des champs des agriculteurs enquêtés dans la communauté urbaine de Madingou se trouvent dans les villages environnants. Ainsi, 83% des agriculteurs ont leurs champs dans les villages situés aux alentours de Madingou alors que 17% de ceux-ci sont dans le périmètre urbain. Cela revient à dire que la plupart des agriculteurs parcourent de longues distances pour rejoindre quotidiennement leurs champs.

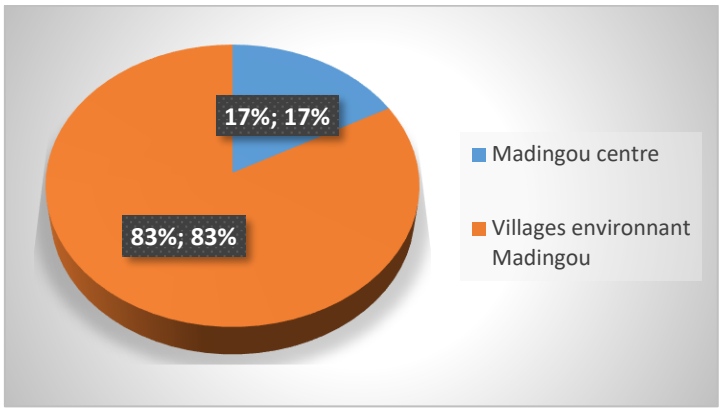


Figure 10 : Répartition des agriculteurs selon la localisation de leur champ

Source : Enquête de terrain, 2017

3.4.3- Conflits sociaux liés à l'urbanisation de la zone périphérique de Madingou

La croissance urbaine de Madingou n'est pas sans conséquences sociales sur les populations tant agricoles qu'urbaines. Plusieurs conflits recensés à partir de nos entretiens et observations sur le terrain touchent particulièrement les agriculteurs qui habitent la ville à cause des différents modes de faire valoir utilisés. Les modalités de l'accès à la terre sont multiples, à savoir : l'héritage ou terre du lignage, l'achat, l'emprunt/gratuit et la location (tableau 2).

Tableau 2 : Modes d'accès aux terres agricoles

Modes d'accès à la terre	Effectifs	Pourcentage
Achat	6	5,7
Location	1	0,9
Terre du lignage	27	25,5
Prêt/gratuit	56	52,8
Aucune réponse	16	15,1
Total	**106**	**100**

Source : Enquête de terrain, 2017

Il ressort du tableau 2 que parmi les modes d'accès aux terres agricoles, le plus utilisé est celui lié au prêt et à la gratuité. Il représente 52,8 % des agriculteurs contre 25,5 % de ceux qui utilisent la terre du lignage ; 5,7 % des agriculteurs achètent leur terre et 0,9 % la prennent en location.

Discussion

La présente étude montre que la population de Madingou a évolué au fil du temps. A l'époque coloniale, elle évoluait lentement alors que pendant la période post coloniale, la ville a connu une croissance rapide et accélérée. Y. Berton-Ofouémé (1996) a abouti au même résultat lorsqu'elle note que l'évolution de la population de Brazzaville, qui était timide avant l'indépendance, s'est accélérée à partir de 1960. De même, les études menées par les Nations Unies en 2007 révèlent qu'en Côte d'Ivoire, 40 % à 60 % de la population résident actuellement en ville et, d'ici 2025, ce nombre augmentera de 1% chaque année. La population urbaine a triplé en 23 ans pour atteindre 6 529 138 personnes sur le territoire national, dont 2 877 948 vivent à Abidjan, soit 44% de la population urbaine.

La croissance démographique a favorisé l'étalement urbain de Madingou. Elle a eu un impact sur les espaces agricoles qui se réduisent considérablement alors que les habitations grignotent ainsi sans cesse les espaces destinés à la pratique de l'agriculture. En d'autres termes, la croissance urbaine de Madingou a enclenché des mutations spatiales profondes et qui ont conduit à la réduction notable des espaces agricoles au profit des habitations urbaines. L. Auriol et R. Aboudou (2006) ont abouti aux mêmes résultats dans la ville de Parakou (Bénin). E. Houimli (2008) fait la même observation à Sousse dans le nord de la Tunisie. Il constaté que, partout, le bâti évolue au détriment des espaces agricoles. E. Mahoungou (2018) a obtenu les mêmes résultats lorsqu'elle note que l'extension spatiale de la ville de Brazzaville a fortement contribué à la disparition d'un certain nombre de périmètres maraîchers dont ceux du Plateau des 15 ans, de Moungali, de la Glacière et de la Mfoa, au

centre-ville. Dans cette même lancée, Y.E. Kouakou (2010), analysant la question de l'étalement urbain à Abidjan, affirme qu'au cours des trois dernières années (2004-2007), les superficies agricoles ont été réduites de près de 41%. Cette baisse drastique montre bien l'importance de l'avancée urbaine dans la commune de Yopougon. Comparativement à nos résultats, Cissé et B. DE (1999) ont montré à travers l'utilisation d'un GPS et un logiciel SIG à Ouagadougou qu'il existe des variations des superficies agricoles suivant les saisons. Le phénomène de réduction des superficies agricoles urbaines au profit des logements touche la plupart des grandes villes de la sous-région. Au Burkina Faso, Amadou, (1997) a montré que la pression urbaine est de plus en plus forte sur les plus importants sites de maraîchage de Ouagadougou. A Dakar, les maraîchers des Niayes exploitent des superficies comprises entre 1 000 m^2 et 1 ha (Cissé et B. DE, 1997 ; l'étalement urbain de Madingou a entrainé la délocalisation des villages agricoles. Ceux-ci se situent au-delà de la ville et les agriculteurs sont obligés de parcourir de longues distances pour entreprendre leurs activités. L'allongement des distances pose de véritables problèmes de déplacement, du lieu de production au domicile. Ceci fait que les agriculteurs travaillent plus dans les villages environnants. Cette observation est aussi faite par M. Aquachar-Charpentier (1997) qui considère que :

> *« la croissance urbaine implique l'incorporation de nouveaux territoires dans le système social de la ville : la zone péri-urbaine se déplace et s'éloigne de plus en plus des centres urbains, entraînant nécessairement des transformations du milieu concerné ».*

Ces territoires intéressés par les phénomènes de périurbanisation et qui occupent une couronne dont le rayon peut varier d'une dizaine à une cinquantaine de kilomètres autour des villes (selon leur taille), sont en grande partie occupés par l'agriculture. C'est donc dans ce "périmètre" que les exigences d'espaces, sans cesse accrues, vont se réaliser ; ce qui ne va pas sans poser de problèmes. Sur le plan spatial, ce processus aboutit à la "consommation", la disparition, le recul de l'espace agricole. N. Windels (1983) souligne que :

> *« la notion de pression, exercée sur l'activité agricole par le biais des mutations fonctionnelles de l'espace, justifie l'emploi du terme "consommation" de terres, parce que l'aspect premier de la question se rattache à l'ampleur de l'expansion urbaine qui atteint le plus directement le milieu rural, et au caractère irréversible de cette colonisation ».*

S'agissant de la gestion foncière, la Communauté Urbaine de Madingou est en proie à une urbanisation peu respectueuse des normes malgré l'existence des textes législatifs. Cette observation est aussi faite par C. Ditengo, en 2012, qui affirme pour la ville de Dolisie que les propriétaires fonciers agissent dans le désordre et ne possèdent ni titre foncier, ni permis d'occuper. Ils se lancent dans la vente des terrains tous azimuts sans tenir compte du plan d'urbanisme qui encadre la politique urbaine. Ici, la plupart des terrains non bâtis sont revendus de même que les réserves foncières destinées aux infrastructures et équipements publics, ainsi que les zones non aedificandi**.**

Dans la communauté urbaine de Madingou, les terrains soustraits à l'agriculture changent de vocation économique, ce qui entraîne un phénomène de spéculation et une hausse des prix des terres convoitées. En termes de rente foncière, il y a passage de la rente foncière agricole à la rente foncière urbaine. J.-L. Guigou (1982) montre, à partir d'un large exposé d'histoire de la pensée économique, que plusieurs approches théoriques sont nécessaires pour analyser le marché foncier. Cette complexité de la question foncière peut, en elle-même, expliquer que le marché foncier ne peut être réduit à un simple système d'offre et de demande. La répartition des valeurs et les mécanismes de production du sol urbain obéissent à des combinaisons de variables liées aux rapports de force entre acteurs locaux. La multiplicité de ces derniers entraîne nécessairement l'existence, non pas d'un marché, mais de plusieurs sous marchés aux intérêts plus que divergents.

Conclusion

Au terme de cette recherche, il apparaît que la population de Madingou a évolué considérablement au fil des années. A l'époque coloniale, elle évoluait lentement alors que pendant la période post coloniale, la ville a connu une croissance accélérée (4200 habitants en 1965, 6300 habitants, en 1970, 8716 ha en 1974, 10700 habitants, en 1980, 25 713 habitants, en 2007, et 36 453 habitants, en 2015). A l'époque coloniale, la croissance urbaine était également lente et maitrisée car les textes relatifs au foncier étaient appliqués et permettaient à la ville de croître dans l'observation stricte des dispositions établies. Mais à l'époque postcoloniale, celle-ci est faite anarchiquement par les propriétaires terriens malgré l'existence des textes. Ceci s'explique par l'inapplication de la règlementation foncière traduisant ainsi la mauvaise urbanisation de la ville. Après l'indépendance, l'extension de la ville s'est faite de façon exponentielle en direction des espaces agricoles. Cette situation a eu pour conséquence une continuité de l'évolution des espaces bâtis. La croissance démographique a aussi favorisé l'étalement urbain de Madingou. Elle a eu un impact sur les

espaces agricoles car les habitations ont grignoté régulièrement les espaces destinés à la pratique de l'agriculture. L'étalement urbain de Madingou a entrainé la délocalisation des espaces agricoles. Ceux-ci se situent désormais au-delà de la ville et les agriculteurs sont obligés de parcourir de longues distances pour entreprendre leurs activités. Cette situation pose de véritables problèmes de déplacement des populations entre les habitations et les exploitations.

L'agriculture périurbaine de Madingou subit ainsi la pression de la croissance urbaine en termes non seulement de consommation d'espace mais aussi de perte de sa propre cohérence agricole. Elle connaît un changement de nature qui la contraint à se replier, voire à disparaître à plus ou moins longue échéance si son espace continue de diminuer : l'agriculture périurbaine, ainsi que, à moindre degré, les espaces naturels non agricoles, se trouvent confrontés à des pressions foncières importantes. Elles se traduisent par la régression de la superficie agricole utile et aussi par de lourdes conséquences à l'échelle de l'exploitation agricole. Néanmoins, le développement de la communauté urbaine de Madingou reste nécessaire pour répondre aux besoins essentiels de la population. Cependant, il s'est opéré aux dépens du foncier lié au secteur agricole. À l'évidence, ce dernier connaît une situation complexe de son foncier qui se traduit sur le terrain par une diversité de statuts juridiques tant il est vrai que les terres agricoles ont subi à travers les temps de multiples péripéties qui ont marqué aussi bien son histoire à la fois lointaine que contemporaine.

Références bibliographiques

ABDELMALEK Boudjenouia, 2007, *L'agriculture périurbaine à Sétif (Algérie) : quel avenir face à la croissance urbaine ? Université Ferhat Abbas.* Laboratoire Projet urbain, Ville et Territoire.

ABOUDOU Ryma, Joecker et Nica Ursula, 2003, *La gestion des espaces agricoles à la périphérie des centres urbains ouest africains, le cas de Parakou au Bénin*, Programme INCO.

AMADOU Charles, 1997, *Evaluation stratégique du maraîchage dans le futur paysage urbain de Ouagadougou. Mémoire de recherche postgrade en Ingénierie et management de l'environnement*, Université de Lausanne. 52 p

AQUACHAR-CHARPENTIER Marya, 1997, *Le péri-urbain, note de synthèse et de bibliographie*, CIEU, CNRS n°1146, Université de Toulouse, 110 p.

AURIOLE Laura et ABOUDOU Ryma, 2006, *Impact de la croissance urbaine sur la filière agricole de l'Afrique de l'ouest : cas de l'igname à Parakou (Benin)*, Ifeas, Lares, document de travail, Ecocité n°13, www.ecocite.org, p.55.

BERTON-OFOUEME Yolande, 1996, *L'approvisionnement des villes en Afrique noire, produire, vendre et consommer les légumes à* Brazzaville, Thèse de Doctorat, Université Michel de MONTAIGNE-Bordeaux III U. F.R. de Géographie, 359 p.

CISSE et DE Bon, 1997, in le péri-urbain, note de synthèse et bibliographie.

DERRUAU Max, 1961, « Géographie Humaine », Armand Colin, in : *information géographique*, 1962/26-2/pp.88-89 www.persée.fr, Consulté le 4/07/2020.